

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/006957**
n°de gestion : **2001B00700**
n°SIREN : **434 713 871 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 30/03/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

IN EXTENSO RHONE ALPES société anonyme à conseil d'administration

81 boulevard Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

extrait certifié conforme du procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

Fait à Lyon, le 30/03/2009

IN EXTENSO RHONE ALPES

**Société Anonyme au capital de 8 493 150 Euros
Siège social : 81 boulevard Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE
434 713 871 RCS LYON**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 DECEMBRE 2008**

L'an 2008,

Le 19 décembre,

A 10 heures 45,

Les administrateurs de la société IN EXTENSO RHONE ALPES se sont réunis en Conseil, au SOFITEL de LYON – Salle les 3 Dômes – 20 Quai Dr Gailleton – 69002 LYON, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Pierre BERGERET
- Monsieur Pascal LEVIEUX
- Monsieur Jean-François DEVILLARD

Est absente et excusée :

- La société IN EXTENSO OPERATIONNEL

Les deux délégués du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont absents.

Monsieur Jean-Pierre LE BRIS, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Pierre BERGERET préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Pascal LEVIEUX remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision à prendre sur la nomination du Président Directeur Général,
- Décision à prendre sur la nomination des Directeurs Généraux Délégués,
- Autorisation à donner à Mr Pascal LEVIEUX pour acquérir une participation dans une société et contracter tout prêt en vue de son financement,
- Questions diverses.

=====

DECISION A PRENDRE SUR LA NOMINATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Pierre BERGERET informe le conseil qu'il souhaite démissionner de ses fonctions de Président et Directeur Général à effet de ce jour.

Le conseil d'administration prend acte de cette démission et remercie Monsieur Pierre BERGERET pour le travail accompli dans l'exercice de ses fonctions.

Puis le conseil, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Pascal LEVIEUX, domicilié : 24 Chemin des Verrières – 69260 CHARBONNIERES LES BAINS, Président du conseil d'administration et Directeur Général en remplacement de Monsieur Pierre BERGERET et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue en 2013.

Monsieur Pascal LEVIEUX déclare accepter ces fonctions et remercie les membres du conseil de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner et déclare ne tomber sous le coup d'aucune disposition légale ou réglementaire susceptible de faire obstacle à l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Pascal LEVIEUX rappelle au conseil qu'il est titulaire d'un contrat de travail qui s'est poursuivi après sa nomination en qualité de Directeur général délégué ainsi que cela avait été mentionné lors des séances du conseil des 21 décembre 2007 et 18 novembre 2008. Toutefois compte tenu des conditions d'exercice de son nouveau mandat social, il accepte que ce contrat de travail soit suspendu pendant toute la durée de son mandat de Président Directeur Général.

Le conseil d'administration, en accord avec Monsieur Pascal LEVIEUX, prend acte de la suspension du contrat de travail de Monsieur Pascal LEVIEUX à compter de ce jour et pendant toute la durée de son mandat de Président Directeur Général.

En conséquence le conseil accepte d'ores et déjà que dans l'hypothèse où Monsieur Pascal LEVIEUX viendrait à ne plus exercer ses fonctions de Président Directeur Général, quelque en soit la cause, son contrat de travail reprenne immédiatement tous ses effets. Dans tous les cas où il sera nécessaire de faire référence à l'ancienneté attachée aux fonctions salariées de Monsieur Pascal LEVIEUX, le conseil décide que la période de suspension sera comptabilisée.

DECISION A PRENDRE SUR LA NOMINATION DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Le conseil d'administration constate que les mandats des Directeurs Généraux délégués de :

- Monsieur Jean-François DEVILLARD,

- Monsieur Roland PALAIS,
- Monsieur Pascal LEVIEUX,

ont pris fin automatiquement du fait de la démission du Président Directeur Général.

Nomination de Monsieur Pierre BERGERET, Directeur Général Délégué

Sur proposition de Monsieur Pascal LEVIEUX, Président Directeur Général, le conseil décide de nommer Monsieur Pierre BERGERET, domicilié : 81 Boulevard Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE, Directeur Général Délégué, pour une durée équivalente à celle du mandat de Président Directeur Général de Monsieur Pascal LEVIEUX, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue en 2013.

Monsieur Pierre BERGERET déclare accepter ces fonctions et remercie les membres du conseil de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner et déclare ne tomber sous le coup d'aucune disposition légale ou réglementaire susceptible de faire obstacle à l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Pierre BERGERET rappelle au conseil qu'il est titulaire d'un contrat de travail qui s'est poursuivi après sa nomination en qualité de Président Directeur général ainsi que cela avait été mentionné lors des séances du conseil des 26 décembre 2006, 14 novembre 2007 et 18 novembre 2008. Toutefois compte tenu des conditions d'exercice de son nouveau mandat social, il accepte que ce contrat de travail soit suspendu pendant toute la durée de son mandat de Directeur Général Délégué.

Le conseil d'administration, en accord avec Monsieur Pierre BERGERET, prend acte de la suspension du contrat de travail de Monsieur Pierre BERGERET à compter de ce jour et pendant toute la durée de son mandat de Directeur Général Délégué.

En conséquence le conseil accepte d'ores et déjà que dans l'hypothèse où Monsieur Pierre BERGERET viendrait à ne plus exercer ses fonctions de Directeur Général Délégué, quel qu'en soit la cause, son contrat de travail reprenne immédiatement tous ses effets. Dans tous les cas où il sera nécessaire de faire référence à l'ancienneté attachée aux fonctions salariées de Monsieur Pierre BERGERET, le conseil décide que la période de suspension sera comptabilisée.

Nomination de Monsieur Jean-François DEVILLARD, Directeur Général Délégué

Sur proposition de Monsieur Pascal LEVIEUX, Directeur Général, le conseil décide de nommer Monsieur Jean-François DEVILLARD, domicilié : 81 Boulevard Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE, Directeur Général Délégué, pour une durée équivalente à celle du mandat de Président Directeur Général de Monsieur Pascal LEVIEUX, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue en 2013.

Monsieur Jean-François DEVILLARD déclare accepter ces fonctions et remercie les membres du conseil de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner et déclare ne tomber sous le coup d'aucune disposition légale ou réglementaire susceptible de faire obstacle à l'exercice de ses fonctions.

=====

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président



Un Administrateur

